



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MARDI 12 AVRIL 2022

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU R.I. DE LA CDA

Conformément à l'annexe 5 du Règlement intérieur et après étude de la situation, la section procède au retrait de point pour les arbitres suivants

Absences du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,
Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,
Considérant que les arbitres suivants ne se sont pas présentés sur leur rencontre et/ou n'ont pas envoyé de justificatif dans les délais impartis,
Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A en cas d'absence,
Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 10 points aux arbitres suivants par absence.

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
GOUALA	LOGAN	JAD	23452529	BONNEUIL CSM1 / MAISON ALFORT	10
TAFININE	NIL	JAD	24236952	VITRY CA /THIAIS FC1	10
CAMARA	EL HADJI	AA	23734991	IVRY FOOT 3 / NOGENT FC 1	10
JEANNE	LUDOVIC	D4	23734994	ARCUEIL COM 1 / VITRY ES 2	10



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
MESSAOUD	SKANDER	ASSISTANT	24399139	BLED FC 1 / LUSITANOS US 2	10
COULIBALY	MAKAN	D3		Bled / Gentilly	10
MESSAOUD	NIZAR	D3	23735058	VILLIERS ES1/ LE PERREUX FR2	10
AUBIN	SAMBA	DIVERSIFIE	23455911	VILLENEUVOISE ANTI/BRANCO CRET	10
DESMURS	STEPHANE	ASSISTANT	23734999	IVRY FOOT US3 / VILLIERS ES 1	10
YATTABARE	BANGALY	STAGIAIRE	23390558	FONTENAY US 2/VITRY CA2	10
BIES	MAXIM	JAD	23452025	MAISON ALFORT FC2/ VITRY ES 1	10
BOLLY	GEORGE	D2	23452572	LUSITANOS US1/RUNGIS US1	10
BEN YACOUB	RAYEN	STAGIAIRE	23452605	CRETEIL LUSIT 2 / BONNEUIL CSM1	10
GUIRIEC	Arthur	D3	23452574	ST MAUR VGA 1 / ALFORTVILLE US 1	10
PISANU	LUCA	JAD STAGIAIRE	23452449	JOINVILLE RC 2 / CHAMPIGNY FC 1	10
ARAB	Sulayman	JAD STAGIAIRE	23452450	BONNEUIL CSM 1 / ALFORTVILLE US1	10

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



FMI/Rapports du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que plusieurs irrégularités ont été constatées sur la FMI des rencontres suivantes et/ou un non envoi de rapport,

Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A dans le cas d'une feuille de match mal rédigée et/ou un non envoi de rapport,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 5 points aux arbitres suivants :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
TAMTCHOUN POKA	EMMANUEL	JAD	23452421	LE PERREUX FR1 / CACHAN ASC 1	5 (carton + rapport)
TRAORE	MADY AWA	D2	23734969	GENTILLY AC / ORMESSON US 1	5 (OBSERVATION AM)
MIRAOUI	JAMAL	D2	24236864	VITRY CA / CHARENTON CAP 1	5 (OBSERVATION +CARTONS)
TOUABET	ZAKARIA	D2	24236868	CHOISY LE ROI AS/LUSITANOS	5 (CARTONS)
BENDRIOUCH	MOHAMED	D2	24236865	ORMESSON US1/VILLEJUIF US1	5 (OBSERVATION)
PETER	HUGUES	D2	24236792	LUSITANOS US 2/FRESNES AAS1	5 (INVERSION DE CARTONS JR)
HEDHLY	ALAEDDINE	D2	23390536	FONTENAY US / ALFORTVILLE US 2	5 (OBSERVATION AM)
BELKEBIR	SAMIR	DIVERSIFIE	23459107	CACHAN ASC / MACCABI CRETEIL	5 (OBSERVATION AM)
DUNGHO NTSANO	DAVID	STAGIAIRE SENIORS	23403650	CHEVILLY LARUE / VILLENEUVE ABL	5 (OBSERVATION AM)
TOUABET	ZAKARIA	D2	23390549	AS ULTRA MARINE / VILLENEUVE	5 (OBSERVATION + RAPPORT)
CHAIBI	SHABIN	STAGIAIRE JAD	23452546	CHAMPIGNY / ORLY AVS 1	5 (OBSERVATION + RAPPORT)
LEITE	PAULO	D1	23389016	LE PERREUX FR1 / CACHAN ASC CO1	5 (OBSERVATION)
MIRAOUI	JAMAL	D2	23739995	ORMESSON US 1 / ST MAUR VGA 2	5 (OBSERVATION)
BOLLY	GEORGES	D2	23734996	BONNEUIL CSM 2 / GENTILLY AC 1	5 (OBSERVATION)
BADIE	XAVIER	D2	23735038	LE PERREUX FR2 / ORMESSON US1	5 (OBSERVATION)



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
BOLLY	GEORGE	D2	23735033	NOGENT FC 1 / CRETEIL UF 1	5 (OBSERVATION)
MENDY	KEVIN	D2	23735036	ST MAUR VGA 2 / VILLIERS ES 1	5 (OBSERVATION)
DRAME	YAHAYA	D2	23390562	CHARENTON CAP2/AS ULTRA MARINE	5 (observation après-match)
CONVERT	HENRI	D1	23389029	VITRY ES 1 / CHOISY LE ROI AS 2	5 (Observation)
GUERET	JEREMY	D1	23389027	LE PERREUX FR 1 / BONNEUIL CSM	5 (Observation)
BEN YACOUB	RAYEN	STAGIAIRE	23452441	CAHCAN ASC CO1/ VITRY CA2	5 (Utilisation de cartons)
HERVET	CEDRIC	D2	23390569	ST MANDE / VILLENEUVE ABLON	5 (Oubli de transcription)
PETREIN	Julien	ASSISTANT	23453825	ASOMBA 13 / VILLIERS ES 11	5 (Observation AM)
TOUABET	Zakaria	D2	23735021	CHEVILLY LARUE 1 / VILLIERS ES 1	5 (Rapport)
MIRAOUI	Jamal	Futsal D1	23974572	Cal 94 futsal 1 / KB Futsal 2	5 (Observation AM)
BOLLY	GEORGES	D2	23390585	MAISON-ALFORT FC2/THIAIS FC1	5 (inversement carton)
YATTABARE	BANGALY	STAGIAIRE	23840665	CRETEIL UF 2 / ST MANDE FC2	5 (Observation AM)
VERVISCH	FRANCOIS	DIVERSIFIE	23453919	ST MANDE FC 11/ PORT ACA CHAMP	5 (Observation AM + Rapport)
CHAIBI	SHAHIN	STAGIAIRE	23452454	CACHAN ASC1 / BONNEUIL CSM	5 (Observation AM)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



Déconvocation du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Constatant que l'arbitre suivants n'a pas respecté le délai minimum pour se rendre indisponible, fixé à J-15 (J étant le jour de la rencontre).

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus aux arbitres suivants :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
HENRIQUES	JORGE	D2	23453902	VILLENEUVE ABLON US1/ MAISON AL	4 (Déconvocation tardive)
LINI	SALAH	JAD	23735209	VAL DE FONTENAY / LIMEIL BREVA	2 (Déconvocation tardive J-5)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS